



# ÉVALUATION DE L'AMBIANCE THERMIQUE DE TRAVAIL



**THÉMATIQUE** Évaluation de l'ambiance thermique de travail et prévention des risques liés au travail en ambiance chaude ou froide. Code du Bien-être au travail - Livre III - Lieux de travail. Code du Bien-être au travail - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> - Ambiances thermiques.

**OBJECTIFS** **Évaluation de l'ambiance thermique de travail en déterminant si les conditions thermiques (chaudes ou froides) provoquent une forme d'inconfort ou de charge thermique physique. Proposition de mesures de prévention en fonction des résultats de cette évaluation.**

**PROGRAMME** L'analyse des conditions climatiques sera réalisée par la quantification des facteurs influençant l'ambiance thermique à savoir :

- La température ambiante et de rayonnement (s'il y en a).
- La température de rayonnement à l'aide d'un globe noir.
- Le taux d'humidité relative.
- La présence de courants d'air.
- Une estimation de la charge physique de travail.
- La détermination du CLO (en fonction de la tenue vestimentaire).

Parallèlement à cette évaluation, une observation des postes de travail, de l'environnement de travail (système de ventilation, fenêtres, châssis...) et des tâches réalisées (durée d'activité, type d'activité, organisation du travail et des pauses...) aura lieu.

L'analyse et l'interprétation des résultats permettront de calculer l'indice WBGT et de déterminer si les conditions de travail sont du type contrainte ou inconfort de travail. Dans le cadre d'une situation d'inconfort thermique, l'indice de confort thermique PMV-PPD sera calculé. Dans le cadre d'une situation de contrainte, la durée limite d'exposition sera calculée.

Dans les deux cas, des recommandations seront formulées.

**MÉTHODE** Les mesurages se font, en fonction de la problématique, au moyen :

- D'une sonde IAQ qui mesure la température ambiante, l'humidité relative et le taux de CO<sub>2</sub>.
- D'un globe noir mesurant la température de rayonnement.
- D'une sonde mesurant les turbulences, c'est-à-dire la vitesse d'écoulement de l'air.

Les données sont enregistrées pendant une durée et à une période représentative du travail. Elles sont interprétées ultérieurement et un rapport est rédigé.

**PUBLIC** Employeur, membres de la ligne hiérarchique, travailleurs, service interne de prévention.

**LIEU D'INTERVENTION** Au sein de l'entreprise.